

---

**Nombre de membres**

**en exercice** : 15

**Séance du mardi 26 mai 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoqué le 13 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Antoine ARENA.

**Présents** : 15

**Votants** : 15

**Sont présents** : Antoine ARENA, Bénédicte PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Lydie CARLAVAN, Christian GASSEND, Marc GORSKI, Kris HEYNDRICKX, Cyrille MEYNIER, Virginie PAGANI, Pierre TEULER, Delphine TURREL, Bruno VILLARON

**Représentés** :

**Excuses** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance**: Cyrille MEYNIER

---

## **CONSEIL D'INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En raison de la situation sanitaire d'épidémie de Covid19, avec l'accord de la Préfecture, la séance se tient à huis clos à la salle polyvalente. Tous les membres du conseil étant présents, le quorum est atteint.

Madame Régine AILLAUD-BLANC, maire sortant ouvre la séance en accueillant les nouveaux élus, fait l'appel nominal à haute voix de chacun d'eux et les déclare installés dans leurs fonctions. Elle profite de cet instant pour adresser ses profonds remerciements aux élus qui ont précédemment officié à ses côtés, et souhaite bonne chance à la nouvelle équipe. Elle cède ensuite la place au doyen du groupe, M. Antoine ARENA qui prend ainsi la présidence de la séance.

Il est proposé de nommer le plus jeune d'entre eux, secrétaire de séance. Aucune objection n'étant formulée, M. Cyrille MEYNIER est désigné secrétaire de séance. Mme Christine HAMOT et Mme Bénédicte PAUL se sont spontanément proposées et ont accepté les fonctions d'assesseur. Tout le monde est d'accord.

### **Objet : Election du maire - DE 2020 027**

M. ARENA, après avoir lu les articles relatifs au mode de scrutin et aux conditions d'élection du maire et des adjoints, invite le conseil à procéder à l'élection du maire et lance verbalement un appel à candidature. Il est lui-même le seul candidat.

Il est procédé au vote, à bulletin secret. Chacun dépose successivement son bulletin dans l'urne prévue à cet effet, en suivant un sens unique de circulation pour respecter les mesures barrières.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. Antoine ARENA : 15 (quinze) voix.
- M. Antoine ARENA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés ; transmise en préfecture le 27/05/2020 réf : 004-210400479-20200526-DE\_2020\_027-DE**

Il convient ensuite de fixer le nombre d'adjoints.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints - DE 2020 028

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse être inférieur à 1, ni excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés ; transmise en préfecture le 27/05/2020 réf : 004-210400479-20200526-DE\_2020\_028-DE**

**Objet : Election des adjoints - DE 2020 029**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

#### **Election du premier Adjoint :**

Après un appel de candidature, Mme Bénédicte PAUL se présente comme unique candidate et il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
  
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Mme Bénédicte PAUL 15 (quinze) voix

Mme Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée premier Adjoint.

#### **Election du deuxième Adjoint :**

Après un appel de candidature, M. Michel BARDET se présente comme unique candidat et il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
  
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. Michel BARDET 15 (quinze) voix

M. Michel BARDET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint.

### **Election du troisième Adjoint :**

Après un appel de candidature, Mme Christine HAMOT se présente comme unique candidate et il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
  
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Mme Christine HAMOT 15 (quinze) voix

Mme Christine HAMOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième Adjoint.

### **Election du quatrième Adjoint :**

Après un appel de candidature, M. Jean-Marie MARTIN se présente comme unique candidat et il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
  
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. Jean-Marie MARTIN 15 (quinze) voix

M. Jean-Marie MARTIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième Adjoint.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés ; transmise en préfecture le 27/05/2020 réf : 004-210400479-20200526-DE\_2020\_029-DE**

M. ARENA, félicite toute l'équipe et procède finalement à la lecture de la charte de l'élu local, dont un exemplaire a été remis à chaque élu accompagné d'une copie des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L2122-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28)

M. ARENA convoque le conseil à la séance suivante pour le 9 juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations **DE\_2020\_027 à DE\_2020\_029**